

FICHE PRODUIT
CARPRO
1. LA CIBLE

- o Les entreprises et leurs salariés âgés de 25 à 67 ans et les professionnels indépendants de 23 à 67 ans
- o Les véhicules de première catégorie à usage privé/professionnel et les parc-automobiles jusqu'à 10 véhicules

2. LES GARANTIES

FORMULES ET GARANTIES	F1	F2	F3
Responsabilité Civile	✓	✓	✓
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	✓	✓	✓
Incendie- Explosion- Tempête		✓	✓
Vol et tentative de vol		✓	✓
Bris des glaces	Optionnel	✓	✓
Catastrophes Naturelles	Optionnel	✓	✓
Catastrophes Technologiques	Optionnel	✓	✓
Attentats et Actes de terrorisme	Optionnel	✓	✓
Dommages Tous Accidents			✓
Protection Juridique		✓	✓
Assistance sans franchise kilométrique avec véhicule de remplacement	✓	✓	✓
Garantie Personnelle du Conducteur jusqu'à 300 000 €	✓	✓	✓
Garantie valeur à neuf 12 mois		✓	✓
Garantie valeur conventionnelle 24 mois		✓	✓
Responsabilité Civile attelage	✓	✓	✓



GARANTIE PROTECTION JURIDIQUE : informations juridiques, assistance judiciaire et prise en charge des frais de stage de récupération de points lorsqu'un conducteur est dénommé.

OPTIONS	F1	F2	F3
Marchandises et Matériel professionnel transportés de 800 à 4 800 €		✓	✓
Véhicule aménagé (besoins professionnels) de 800 à 10 400 €		✓	✓
Effets, Objets et Accessoires jusqu'à 800 €		✓	✓
Franchises Fixes		✓	✓
Dommages remorque > 750 KG		✓	✓

3. LES FRANCHISES

Franchise BDG (non applicable en cas de réparation)	75 €				
Incendie, explosion, tempête, vol, attentat et acte de terrorisme	CLASSE	Franchises fixes (OPTION)	Franchises proportionnelles (20% du montant des dommages)		
			MINI	MAXI	
	Y Z et A	100 €	100 €	200 €	
	B	200 €	200 €	400 €	
	C	300 €	300 €	600 €	
	Dommages tous Accidents	D	400 €	400 €	800 €
	E	500 €	500 €	1 000 €	
	Dommages remorque (option)	F	600 €	600 €	1 200 €
	G	800 €	800 €	1 500 €	
H	900 €	900 €	1 800 €		

Garantie du conducteur	Franchise absolue en Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique de 10%
Effets, objets et accessoires	80 €
Marchandises et matériel professionnel transportés	10% du montant des dommages (mini 120 € et maxi 240 €)
Franchise conducteur non dénommé (permis >= 3 ans)	900 €
Franchise conducteur novice (permis < 3 ans)	530 €
Catastrophes naturelles	Franchise légale

4. LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

→ VEHICULE :

- Véhicule dont le **groupe est ≤ à 16 et la classe ≤ H.**
- Véhicule 4 roues ≤3.5T immatriculé en France.
- Véhicule n'ayant pas subi d'interruption d'assurance de plus de 3 mois.
- Ne sont pas couverts : les véhicules pouvant être utilisés comme outil (exemple : dépanneuses, véhicules équipés d'un bras de levage, d'une grue, d'un vérin, etc.) ou équipés d'un point chaud.
- Si les garanties " dommages " sont souscrites, ne sont pas couverts, les véhicules dont la valeur des aménagements est supérieure au plafond autorisé de 10 400 € (exemple : cellule réfrigérée).
- Les parcs-automobiles jusqu'à 10 véhicules (soumis à étude)



Le certificat d'immatriculation doit être au nom :

- du souscripteur
- une société (extrait KBIS)

→ DATE D'EFFET :

- Au plus tôt, le jour de la souscription sur le www.sollyazarpro.com.
- Effet différé possible jusqu'à 3 mois.

→ LES USAGES :

Tous déplacements

Le véhicule assuré peut être utilisé pour les déplacements privés, y compris ceux liés à l'exercice bénévole d'un mandat électif ou d'une activité associative ou syndicale et tous les déplacements professionnels pour son compte.

Déplacements privés – professionnels

Le véhicule est assuré pour les déplacements de la vie privée, le trajet aller-retour du domicile au lieu de travail et les déplacements professionnels pour son compte, à l'exclusion des tournées régulières.

→ SOUSCRIPTEUR / CONDUCTEUR(S) :

- **Personne physique** âgée de **23 à 67 ans** ou **personne morale** représentée par ou pour le compte d'un collaborateur désigné de 25 à 67 ans
- Personne morale pour l'ensemble des salariés non dénommés
- **CRM de 0.50 à 1.25**
- Titulaire du **permis de conduire européen en cours de validité avec au maximum 3 sinistres matériel au cours des 36 derniers mois** (2 non responsables et 1 responsable).
- Domicilié en **France Métropolitaine**
- Antécédents d'assurance : assuré 24 mois minimum sur les 36 derniers mois
- Aucun retrait, suspension de plus de 60 jours ni annulation de permis sur les 60 derniers mois
- Aucun contrôle positif alcoolémie ou stupéfiants, délit de fuite, refus d'obtempérer ou de se soumettre à un dépistage au cours des 60 derniers mois
- Aucune résiliation par un précédent assureur sauf pour non-paiement au cours des 36 derniers mois

Particularités pour les parc-automobiles :

- o Antécédents d'assurance de 36 mois sur les 36 derniers mois

Parc Automobile	Nombre maximum de sinistres Matériel responsables	Nombre de sinistres maximum Matériel non responsable
2	2	4
3	3	5
4	4	6
5	5	7
6	5	8
De 7 à 10	5	9

5. LES TARIFS

→ CHEQUE FIDELITE :

Mise en place du programme **Chèque Fidélité "Bonne Conduite"** qui délivre un crédit de franchise à hauteur du tiers du montant de la franchise par an (dès la F2, sans sinistre ou au maximum un sinistre non responsable avec tiers ou bris de glaces).

→ REMUNERATION COURTIER :



COMMISSIONNEMENT

Taux de commission variable jusqu'à 16%

Possibilité de frais supplémentaires prélevés et reversés à 100% :

Frais de courtage annexes d'adhésion de 0 à 100 €

Frais de courtage annexes de 0 à 4 €/mois

→ FLEXIBILITE A LA SOUSCRIPTION :

- o Fractionnements autorisés : Mensuel / Trimestriel / Semestriel / Annuel.
- o Paiement à la souscription par prélèvement ou carte bancaire.

6. LA SOUSCRIPTION ET LA GESTION

→ RAPIDITE ET SIMPLICITE DE LA SOUSCRIPTION :

- Prise de garantie immédiate pour les profils non soumis à étude via le site www.sollyazarpro.com avec attribution d'un numéro de police et édition de la carte verte temporaire d'une durée d'un mois.
- Carte verte définitive délivrée après le premier paiement de la prime et le retour des pièces à fournir.
- Espace de tarification simplifié vous donnant accès à toutes les informations utiles comme les documents contractuels *CARPRO* disponibles en téléchargement sur www.sollyazarpro.com.

→ PIECES A FOURNIR A LA SOUSCRIPTION :

- Photocopie recto/verso Permis de conduire Européen en cours de validité autorisant la conduite du véhicule garanti pour le conducteur déclaré au contrat.
- Relevé d'information de moins de deux mois justifiant des antécédents du souscripteur / conducteur sur les 36 derniers mois.
- Photocopie de la carte grise du véhicule assuré. Si au nom d'une personne morale, copie du KBIS obligatoire.
- Le mandat de prélèvement SEPA signé accompagné d'un RIB.
- Dispositions Particulières ou Proposition signées et paraphées par le souscripteur.

Ces documents sont indispensables à la bonne gestion du contrat. A défaut de réception de l'un d'eux, nous pourrions être amenés à résilier le contrat en adressant au souscripteur une lettre recommandée avec préavis de 10 jours.

→ Pour les profils soumis à étude :

- La garantie ne sera acquise qu'après accord de nos services, dès réception des documents demandés ci-dessus ainsi qu'un **justificatif d'assurance du titulaire de la carte grise**.
- Traitement des demandes de souscription de parcs-automobile sous 24H suivant la réception des pièces à l'adresse terminus@sollyazar.com

→ QUALITE DE LA GESTION :

- Expertise de vos sinistres à distance afin de réduire les délais d'indemnisation (procédure Alliance Management).
- Déclarations des sinistres directement en ligne sur www.sollyazarpro.com.
- Délais de gestion des sinistres très rapides, déclarations traitées en 48h à réception du dossier.
- Ligne téléphonique dédiée pour vous accompagner ainsi que vos clients dans la réalisation des avenants, la déclaration des sinistres, et toute autre question liée au contrat.

VOS CONTACTS

SERVICE COMMERCIAL

01 40 82 81 49

60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 Paris cedex 09

service-commercial@sollyazar.com

GESTION

01 8005 5000 + 111

60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 Paris cedex 09

productioniard@sollyazar.com
sinistreiard@sollyazar.com